

Paris, le 22 octobre 2020

## NOTE DES AUTORITÉS FRANÇAISES

**Objet** : Note des autorités françaises relative à la représentation numérique des limites maritimes de la France dans les documents produits par les institutions de l'Union Européenne

**Annexe** : Liens pratiques pour l'utilisation du portail national français des limites maritimes

Dans le cadre de leurs activités, les organisations, services, portails de l'Union européenne sont amenés à représenter les limites et délimitations maritimes des Etats membres.

Or, à plusieurs reprises, les autorités françaises ont constaté que des représentations des limites maritimes françaises étaient imprécises, erronées ou non réactualisées, entraînant ainsi des incompréhensions avec d'autres Etats pour la gestion des politiques littorales et maritimes nationales comme pour l'application des directives européennes, notamment en situation transfrontalière.

Peuvent être concernés, entre autres, la gestion de la sécurité et sûreté de la navigation, les activités économiques maritimes, la protection des écosystèmes et habitats marins, la planification des espaces maritimes, tout comme les études d'incidence sur les zones Natura 2000.

Aussi, les autorités françaises demandent que les représentations numériques de ses limites maritimes prennent leur source sur le portail national *limitesmaritimes.gouv.fr* ou *maritimelimits.gouv.fr* et que l'adresse de celui-ci soit mentionnée systématiquement lors de toute représentation des espaces maritimes françaises permettant ainsi aux utilisateurs d'accéder à des données mises à jour sous contrôle de la République française.

Elles indiquent que dans le cadre de la stratégie de numérisation des données publiques, en 2018, a été créé un portail internet délivrant les informations, cartes et données de référence concernant ses délimitations maritimes : *limitesmaritimes.gouv.fr* ; *maritimelimits.gouv.fr*.

Ce portail est mis en œuvre par le Service hydrographique et océanographique de la marine nationale française (SHOM) ([www.shom.fr](http://www.shom.fr)).

Les données sont mises à disposition de tous gratuitement, en français et en anglais. Elles sont accessibles sur le portail sous forme de base de données ou de flux, il est également possible de créer ses propres cartes grâce à un outil interactif. Outre les cartes et données, des liens directs vers les textes officiels sont fournis.

Pour toute information portant sur l'utilisation du portail, le point de contact ci-après a été mis en place : <https://limitesmaritimes.gouv.fr/contact>

Les autorités françaises sont à la disposition de la Commission et de l'Agence pour toute précision qui leur seraient nécessaires.

## ANNEXE

### Liens pratiques pour l'utilisation du portail national des limites maritimes français ;

Trouver la carte des espaces maritimes d'un territoire Français ;

<https://limitesmaritimes.gouv.fr/ressources/cartotheque>

\*Version en langue anglaise

<https://maritimelimits.gouv.fr/resources/chart-catalogue>

Faire sa carte soi-même ;

<https://limitesmaritimes.gouv.fr/carte-interactive>

\*Version en langue anglaise

<https://maritimelimits.gouv.fr/interactiv-chart>

Références légales en vigueur et limites entre Etats voisins

<https://limitesmaritimes.gouv.fr/ressources/references-legales-en-vigueur-limites-despace-maritime>

\*Version en langue anglaise

<https://maritimelimits.gouv.fr/resources/current-legal-references-french-maritime-limits>

Description du processus de définition des limites maritimes françaises ;

<https://limitesmaritimes.gouv.fr/pour-en-savoir-plus/les-acteurs-et-le-processus-de-definition-des-espaces-maritimes-francais>

\*Version en langue anglaise

<https://maritimelimits.gouv.fr/find-out-more/delineation-methods-french-maritime-spaces>

